

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

S'LO



2, Avenue Georges Clémenceau - BP 74 - 33220 PINEUILH

Tél : 05 57 46 20 58 E-mail : contact@paysfoyen.fr

Rapport sur le Prix et la Qualité du service Public de l'Assainissement Collectif

> Territoires : Sainte-Foy-La-Grande
Pellegrie

> Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE



Communauté de Communes

SOMMAIRE

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	4
1.1. Organisation administrative du service	4
1.2. Estimation de la population desservie	4
1.3. Conditions d'exploitation du service.....	5
1.4. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.5. Nombre d'abonnement.....	5
1.6. Volumes facturés.....	6
1.7. Caractéristiques du réseau de collecte et de transfert.....	7
1.8. Ouvrage d'épuration des eaux usées	7
1.8.1 Station d'épuration de PELLEGRUE.....	7
1.8.2 Station Epuration D'EYNESE.....	9
1.8.3 Station Epuration des LEVES-ET-THOUMEYRAGUES	10
1.8.4 Station Épuration de MARGUERON	11
1.8.5 Station Épuration de LA ROQUILLE.....	12
1.8.6 Station Épuration de PINEUILH	13
1.9. Glossaire	15
2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	16
2.1. Tarifs en vigueur	16
2.2. Prix du service.....	17
2.3. Redevance de modernisation des réseaux de collecte par commune	17
2.4. Le prix de l'assainissement	18
2.4.1 Evolution du tarif de l'assainissement.....	18
2.5. Recettes	20
2.6.1 Recettes de la collectivité*	20
2.6.2 Recettes de l'exploitant	20
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	21
3.1. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	21
3.2. Conformité de la collecte	23
3.3. Conformité des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration	23
3.4. Conformité de l'évacuation des boues.....	23

4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.	24
4.1.	Travaux engagés au cours de l'exercice	24
4.2.	État de la dette	25
4.3.	Amortissements réalisés	25
4.4.	Présentation des projets à l'étude et des programmes de travaux adoptés, en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	25
5.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	27
5.1.	Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée	27
6.	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	28

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1.1. Organisation administrative du service

La Communauté de Communes du Pays Foyen a repris depuis le 1^{er} Janvier 2014 la compétence Assainissement collectif de la commune de Pellegrue et du S.I.A.E.P.A. du canton de Sainte Foy La Grande. La Communauté de Communes du Pays Foyen regroupe les communes de :

AURIOLLES	LISTRAC-DE-DUREZE	SAINT ANDRE ET APPELLES
CAPLONG	MARGUERON	SAINT AVIT DE SOULEGES
EYNESSE	MASSUGAS	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
LANDERROUAT	PELLEGRUE	SAINTE FOY LA GRANDE
LA ROQUILLE	PINEUILH	SAINT PHILIPPE DU SEIGNAL
LES LEVES ET THOUMEYRAGUES	PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	SAINT QUENTIN DE CAPLONG
LIGUEUX	RIOCAUD	

Le périmètre du présent rapport se rapporte à l'exploitation du service de l'assainissement collectif sur les territoires dits de « SAINTE FOY LA GRANDE » et « PELLEGRUE », à savoir les communes suivantes :

CAPLONG	RIOCAUD,	PELLEGRUE
EYNESSE	SAINT-ANDRE-ET-APPELLES,	
LA ROQUILLE	SAINT-AVIT-DE-SOULEGE,	
LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES	SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE,	
LIGUEUX	SAINTE-FOY-LA-GRANDE,	
MARGUERON	SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL,	
PINEUILH	SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG.	

Les périmètres comprennent **6 systèmes d'assainissement collectif** indépendants.

1.2. Estimation de la population desservie

La population desservie par un réseau de collecte des eaux usées est estimée **13 473 habitants**.

1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société **VEOLIA EAU** en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2021. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2032.

A ce jour, aucun avenant n'a été réalisé.

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société VEOLIA sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Mise en service	Assainissement complet
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des branchements, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	Contrôle des branchements, curage hydrodynamique, mise à niveau des cadres et tampons (hors opérations de voir, traitement des boues)

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
-----------------------	---

1.5. Nombre d'abonnement

Abonnements	2020	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	4 477	4511	4877	
Nombre d'abonnements non domestiques (avec conventions de déversement) *	1	4	3	-25.00%
Entreprises de dépotage des matières de vidange	12	12	12	
- dont avec autorisation de déversement formalisée	12	12	12	
Nombre total d'abonnements	4 502	4 539	4 892	7.78%

*ASD : Laulan Imprimerie

CSD : Etablissement Fleury, Compagnie des Pruneaux, Hôpital de Ste Foy la Grande

Abonnements	2020	2021	2022	Variation
EYNESSE	101	93	102	9.68%
LA ROQUILLE	41	45	48	6.67%
LESLEVES-ET-THOUMEYRAGUES	64	62	63	1.61%
MARGUERON	91	92	92	0.00%
PELLEGRUE	214	222	280	26.13%
PINEUILH	1947	1968	2067	5.03%
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES	123	129	134	3.88%
SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE	351	364	375	3.02%
SAINTE-FOY-LA-GRANDE	1370	1386	1548	11.69%
SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL	175	177	182	2.82%
NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS	4477	4538	4891	7.78%

1.6. Volumes facturés

Volumes [m ³]	2020	2021	2022	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques [m ³]	369 668	337 531	402 309	19.19%
Volume de dépotage des matières de vidange [m ³]	5709	6 695	5829	-12.94%
Total des volumes facturés [m³]	375 377	344 226	408 138	18.57%

1.7. Caractéristiques du réseau de collecte et de transfert

	2020	2021	2022	Variation
Total réseaux (km)	86.706	90.2	91.036	0.93%
Dont collecteurs gravitaires	47.952	48.871	49.765	1.83%
Dont canalisations de refoulement + canalisations sous vide	38.585	41.316	41.271	-0.11%
Nombre de déversoirs d'orage	8	6	6	0.00%
Nombre de stations sous vide	2	2	2	0.00%
Nombre de poste de relevage	44	47	52	10.64%

1.8. Ouvrage d'épuration des eaux usées

1.8.1 Station d'épuration de PELLEGRUE

> **Caractéristiques principales :**

- Type de station : Traitement biologique par lits bactériens + filtre à sable plantés de roseaux
- Commune d'implantation : PELLEGRUE
- Capacité nominale : 940 Equivalent habitant
- Mise en service : 18 / 10 / 2013
- Milieu récepteur du rejet : Le Vallon confluent Durèze
- Nombre d'abonnés raccordés : 236
- Population estimée raccordée : 465 hab. (cf. bilan SATESE)

> **Capacité nominale :**

Paramètre	DBO ₅	Débit référence
Capacité	56,4 kg/j	141 m ³ /j

> **Prescriptions de rejet** (arrêté préfectoral du 09/10/2019) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO5	70 %	ou	25	50
DCO	75 %	ou	125	250
MES	90 %	ou	35	85
NH+4			15	
NTK			20	
Ptotal			1,50	
Ortho phosphates			4,50	

> **Charges reçues par l'ouvrage : (à partir du bilan réalisé par le SATESE le 13/10/2022)**

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	< 3	32	4	4,5	66,52	4,3

Le volume journalier moyen est établi à 49,3 m³/j (59,2 m³/j en 2021).

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique (excepté pour le paramètre phosphore).

Le suivi physico-chimique et biologique au niveau du suivi du ruisseau « La Durèze » n'est plus demandé à partir de 2022 - suite à une décision du groupe de travail PDOM (Agence de l'Eau, DDTM, OFB et SATESE)

> **Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS] :**

	2020	2021	2022	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	-	-	-	-

PM : Une étude diagnostique a été effectuée en 2012. Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, un diagnostic du système d'assainissement eaux usées doit être réalisé suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans.

1.8.2 Station Epuration D'EYNESSE

> Caractéristiques principales :

- Commune d'implantation : EYNESSE
- Date de mise en service : Janvier 2009
- Type de station : Traitement biologique par filtre planté
- Capacité nominale : 500 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : Ruisseau en amont du Ponceau
- Nombre d'abonnés raccordés : 101
- Population estimée raccordée : 185 hab. (cf. bilan SATESE)

> Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	DBO ₅	Débit référence
Capacité	30 kg/j	75 m ³ /j

> Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral ou récépissé : 17/01/2022) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou		85

> Charges reçues par l'ouvrage : (à partir du bilan réalisé par le SATESES le 10/11/2022)

Paramètre	2018	2019	2020	2021	2022
Volume journalier moyen estimé (m ³ /j) – cf. bilan SATESE	18	15.6	17.55	20.00	NC

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	< 3	56	3	14	62	11

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique.

Au niveau du suivi du ruisseau « le Limousin », compte tenu que ce dernier n'est pas identifié comme une masse d'eau et constitue un affluent très proche de la Dordogne et qu'au regard de la taille du système d'assainissement d'Eyresse, l'application du maximum abordable classe le système d'assainissement comme ne présentant pas une pression significative, et qu'après avis du groupe de pressions domestiques (groupe PDOM composé de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du SATESE, de la DDTM et de l'OFB), la réalisation d'un suivi physico-chimique dans le milieu récepteur a été supprimé.

PM : Le diagnostic périodique du système d'assainissement doit être établi au plus tard le 31 décembre 2025 (cf. arrêté préfectoral).

1.8.3 Station Epuration des LEVES-ET-THOUMEYRAGUES

- > **Caractéristiques principales :**
 - Commune d'implantation : LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES
 - Date de mise en service : Mars 2008
 - Type de station : Traitement biologique par filtre planté
 - Capacité nominale : 216 Equivalent habitant
 - Milieu récepteur du rejet : Ruisseau La Gravouse
 - Nombre d'abonnés raccordés : 89
 - Population estimée raccordée : 158 hab. (cf. bilan SATESE)

> **Capacités nominales d'épuration :**

Paramètre	DBO ₅	Débit référence
Capacité	13 kg/j	32,4 m ³ /j

> **Prescriptions de rejet** (arrêté préfectoral ou récépissé : 11/01/2022) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO₅	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou		85

> **Charges reçues par l'ouvrage : (à partir du bilan réalisé par le SATESE le 29/11/2022)**

Paramètres	2018	2019	2020	2021	2022
Volume journalier moyen estimé (m ³ /j) - cf. bilan SATESE	32	22.4*	14.6	12.7	13.0

*Mesure prise sur le PR d'injection du 2nd étage

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	< 3	37	10	3,60	37,60	10

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique. Les deux étages de cette unité de traitement ne permettent pas de traiter dans de bonnes conditions les eaux usées de la commune. En effet, depuis plusieurs années les bordures des filtres s'affaissent, induisant un risque d'écoulement d'eaux brutes sur le sol. De plus, cette anomalie ne permet pas à l'exploitant de réaliser les opérations nécessaires à l'éradication du liseron par ennoyage sur le premier étage. Malgré les problèmes rencontrés sur les filtres, les performances de la station sont satisfaisantes. Les concentrations en azote traduisent une bonne respiration des deux filtres.

Au niveau du suivi d'incidence sur le ruisseau « La Gravouse », compte tenu de l'absence récurrente d'impact des effluents traités et suite à une décision du groupe PDOM (groupe composé de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du SATESE, de la DDTM et de l'OFB), la prescription relative à la réalisation d'un suivi physico-chimique du milieu récepteur a été supprimée.

PM : Le diagnostic périodique du système d'assainissement doit être établi au plus tard le 31 décembre 2025 (cf. arrêté préfectoral).

1.8.4 Station Épuration de MARGUERON

> Caractéristiques principales :

- Commune d'implantation : MARGUERON
- Date de mise en service : Octobre 1986
- Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel
- Capacité nominale : 300 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : fossé puis La FONCHOTTE
- Nombre d'abonnés raccordés : 86 (2021)
- Population estimée raccordée : 150 hab. (cf. bilan SATESE)

> Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NKj	Pt	Débit référence
Capacité	18 kg/j	36 kg/j	21 kg/j	2,6 kg/j	1,2 kg/j	45 m ³ /j

> Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral ou récépissé : 11/01/2022) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO₅	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou		150

> Charges reçues par l'ouvrage : (à partir du bilan réalisé par le SATESE le 13/10/2022) :

En l'absence de dispositifs permettant de mesurer les débits en entrée et sortie de station, la charge hydraulique reçue sur la station ne peut être estimé.

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	43	244	65	26	26,1	13

Les concentrations mesurées lors du bilan sont supérieures aux concentrations maximums fixées dans l'arrêté préfectoral spécifique. Les deux derniers bassins font l'objet d'un développement important de micro-algues. Cette forte densité algale, par ailleurs plutôt favorable sur le plan de l'oxygène dissous, peut entraîner des pointes de DCO et MES sur les échantillons d'eaux traitées à certaines périodes de l'année. Des flottants sont observés sur la 3ème lagune, ce qui impacte également le rejet sur les paramètres MES et carbonés (DCO et DBO).

L'état de la géomembrane du dernier bassin s'est dégradé depuis 6 années, notamment au niveau de l'arrivée des eaux dans la lagune. Les infiltrations d'eaux sur ces points, associées à une forte évaporation en période de fort ensoleillement, peuvent provoquer une baisse du niveau du bassin et l'absence de surverse.

Une bathymétrie des 3 lagunes a été réalisée en 2022.

Au niveau du suivi du ruisseau « Le Fonchette », l'absence d'impact du rejet au regard des analyses réalisées et suite à une décision du groupe de travail PDOM (Agence de l'Eau, DDTM, OFB et SATESE), le suivi physico-chimique n'est plus demandé à partir de 2022.

PM : Le diagnostic périodique du système d'assainissement doit être établi au plus tard le 31 décembre 2025 (cf. arrêté préfectoral).

1.8.5 Station Épuration de LA ROQUILLE

> Caractéristiques principales :

- Commune d'implantation : LA ROQUILLE
- Date de mise en service : Mai 2012
- Type de station : Traitement biologique par filtre planté
- Capacité nominale : 130 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : Les SANDAUX après infiltration
- Nombre d'abonnés raccordés : 35
- Population estimée raccordée : 68 hab. (cf. bilan SATESE)

> Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	7,8 kg/j	15,6 kg/j	11,7 kg/j	1,95 kg/j	0,26 kg/j	19,5 m³/j

> Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral ou récépissé : 11/01/2022) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration réhabilitaire (mg/l)
DBO5	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou		85

> Charges reçues par l'ouvrage (à partir du bilan réalisé par le SATESE le 29/11/2022) :

Paramètres	2018	2019	2020	2021	2022
Volume journalier moyen estimé (m3/j) – cf. bilan SATESE	5.02	6.36	6.76	5,80	5,99

Estimation à partir du compteur de la chasse du 1^{er} étage

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	< 3	49	< 2	9,50	65,7	12

La qualité des eaux traitées, infiltrées au niveau de la zone de rejet (aire d'infiltration), est satisfaisante. Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique.

Le taux de collecte sur le réseau est assez faible au regard du nombre d'abonnés et du volume effectivement traité sur la station.

Les lits de roseaux font l'objet de développement de liserons qu'il convient d'éradiquer afin de pérenniser le fonctionnement de la station. Un traitement du 2^{ème} étage est prévu en avril 2023 : traitement à la boue d'ail, ennoyage et désherbage. L'ennoyage doit durer au moins 2 mois.

Les chasses fonctionnent correctement et la répartition en surface des filtres est bonne.

Pour rappel, concernant le suivi d'incidence, compte tenu de l'infiltration totale des effluents et après avis du groupe PDOM (composé de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, SATESE et DDTM), la prescription relative à la réalisation de contrôles de terrain et d'un suivi physico-chimique et biologique à réaliser dans le milieu récepteur le Sandaux est supprimée à partir de 2022.

1.8.6 Station Épuration de PINEUILH

> Caractéristiques principales :

- Commune d'implantation : PINEUILH
- Mise en service : Février 1984 – réhabilitation en 2014/2015
- Type de station : Traitement biologique par boues activées
- Filière boues : silo épaisseur + presse à vis
- Capacité nominale : 15 000 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : la DORDOGNE
- Nombre d'abonnés raccordés : 3966
- Population estimée raccordée : 6937 hab. (cf. bilan SATESE)

> Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	Débit
Capacité	900 kg/j	1800 kg/j	1350 kg/j	3000 m ³ /j

- > **Prescriptions de rejet** « Arrêté préfectoral n° SEN/2014/02/26-07 d'autorisation du système d'assainissement de Pineuilh d'une capacité de 15000 EH du 25/11/2010 » :

Paramètre :	Rendement min. (%)	Concentration max. (mg/l)
DBO₅	80	25
DCO	75	125
MES	90	35

> Charges reçues par l'ouvrage

Charges hydrauliques - volumes mesurés (RAD 2022) :

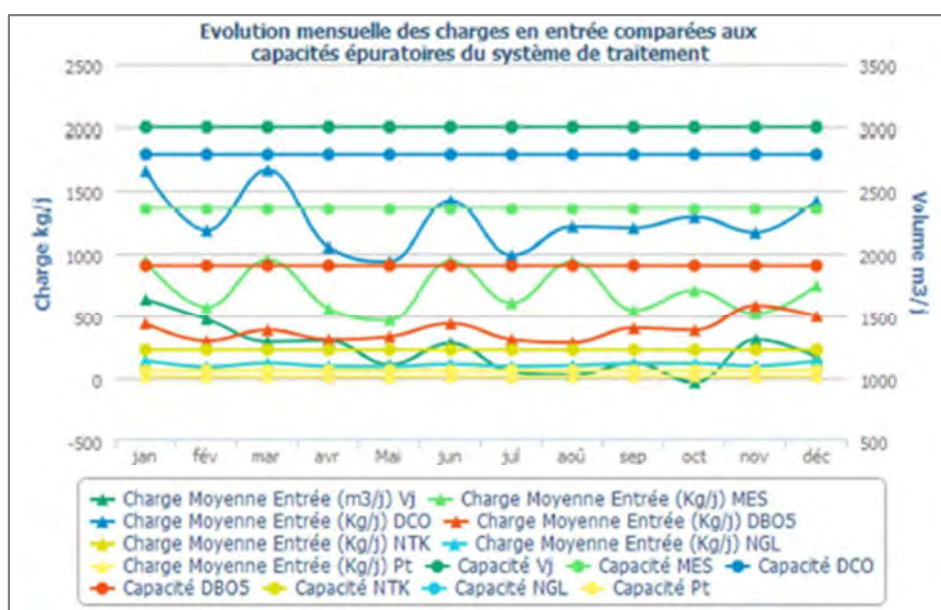
Paramètre	2018	2019	2020	2021	2022
Volumes entrants (m ³ /an)	530 940	503 866	576 312	540 337	441 286
Apports extérieurs (m ³ /an)	7844	7190	8345	11801	6 432
Volumes entrants moyen (m ³ /j)	1455	1380	1579	1480	1209
Volumes entrants max (m ³ /j)	-	6496	-	5784	-
Volumes déversés en tête de station (m ³ /an)	45	3	44	0	29

Le débit référence estimé est égal à 2541 m³/j (soit 85% par rapport à la capacité de l'ouvrage).

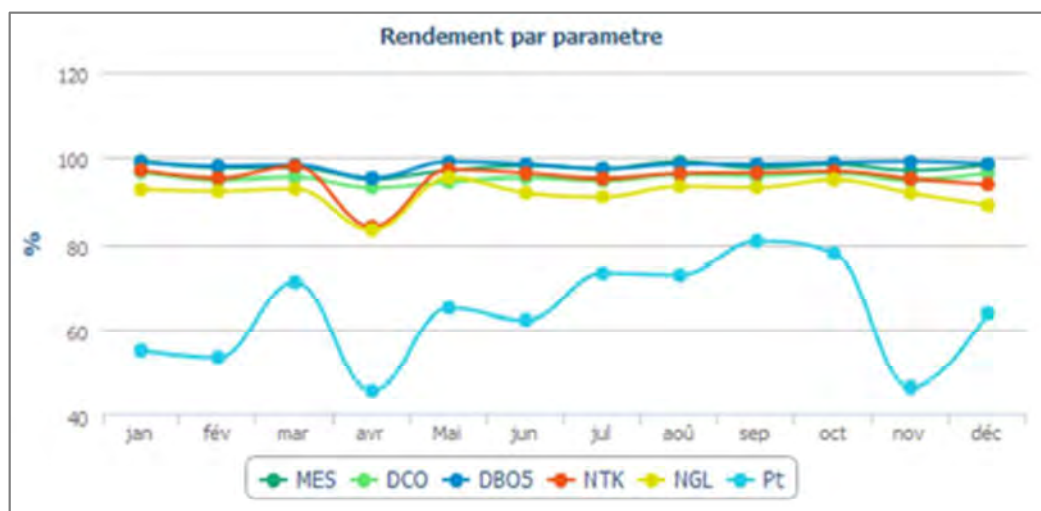
À partir des bilans d'auto surveillance (RAD 2022) :

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponible	12	24	24	12	12	12
Charges brutes de substances polluantes ENTRANTES (Kg/an)	256 808	278 130	140 555	39 478	39 712	4 824
Charges brutes de substances polluantes SORTANTES (Kg/an)	2 337	20 936	5 362	1 855	3 239	1 706
Rendement de la station d'épuration	98,2%	95,3%	97,6%	95,2%	91,8%	64,0%
Concentration moyenne annuelle (mg/L)	4,2	37,7	9,7	3,3	5,8	3,1

Charges entrantes :



Performances épuratoires :



Pour 2022, la CBPO s'établit à 385 kg DBO5/j, soit 6 418 EH.

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux normes de rejet.

> **Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS] :**

Paramètre	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	267,4	241,9	262,3	264,2	240,3

Production de boues (extraction de la filière biologique) = 32 811 m3

Les boues sont déshydratées et envoyées en compostage sur la plateforme CESTAS.

1.9. Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1. Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	TERRITOIRE DE SAINTE FOY LA GRANDE - PINEUILH	TERRITOIRE DE PELLEGRUE
22 / 11 / 2019	Prime fixe 41,32 € Part variable 1,719 €/m ³	Prime fixe 84,66 € Part variable 3,548 €/m ³
03/12/2020	Prime fixe 90.49 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 3.2007 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3.5865 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m ³) : 3.7477 €/m ³	Prime fixe 82,85 € Part variable 3,4728 €/m ³
07/12/2021	Prime fixe 90.49 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 3.2007 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3.5865 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m ³) : 3.7477 €/m ³	Prime fixe 83,4676 € Part variable 3,3792 €/m ³
06/12/2022	Prime fixe 90,49 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 3,2007 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3,5795 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 3,7289 €/m ³	

À partir de l'année 2020, les tarifs comprennent l'exploitation du service.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le taux de T.V.A. pour l'assainissement est passé de 7 % à 10 %.

2.2. Prix du service

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.3. Redevance de modernisation des réseaux de collecte par commune

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

Depuis 2012, toutes les communes ont désormais le même taux. Au 1^{er} janvier 2023, cette redevance est fixée à 0,25 €/m³.

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

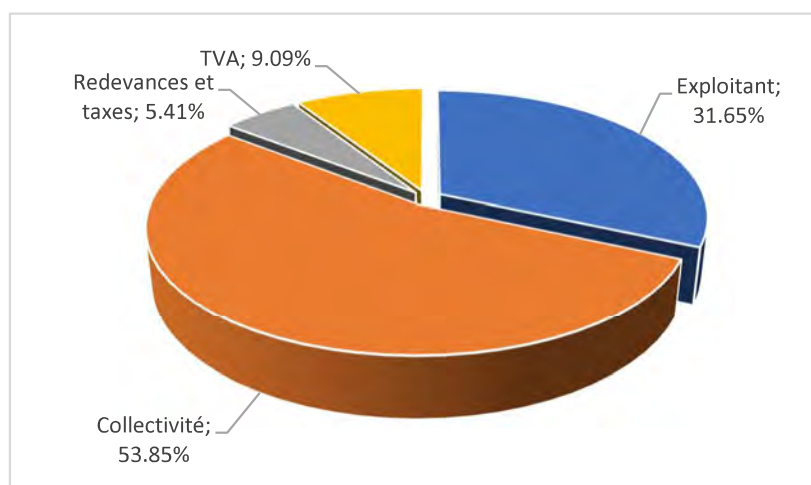
2.4. Le prix de l'assainissement

2.4.1 Evolution du tarif de l'assainissement

TERRITOIRE DE SAINTE FOY LA GRANDE – PINEUILH			
Désignation		1 ^{er} janv 2022	1 ^{er} janv 2023
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,955	53,36
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	0,9732	1,0192
	(120 à 3000 m ³)	1,3350	1,398
	+3001 m ³	1,4777	1,5474
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,535	37,13
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	2,2275	2,1815
	(120 à 3000 m ³)	2,2515	2,1815
	+3001 m ³	2,27	2,1815
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€/m ³]	0,25	0,25
	TVA	10 %	10 %
Désignation	1 ^{er} janv 2022	1 ^{er} janv 2023	Variation
Exploitant	167,74	175,66	4.72%
Collectivité	306,83	298,91	-2.58%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0.00%
TVA	50,46	50,46	0.00%
Total [€ TTC]	555,03	555,03	0,00 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)	
0 %	

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 4,63 €/m³

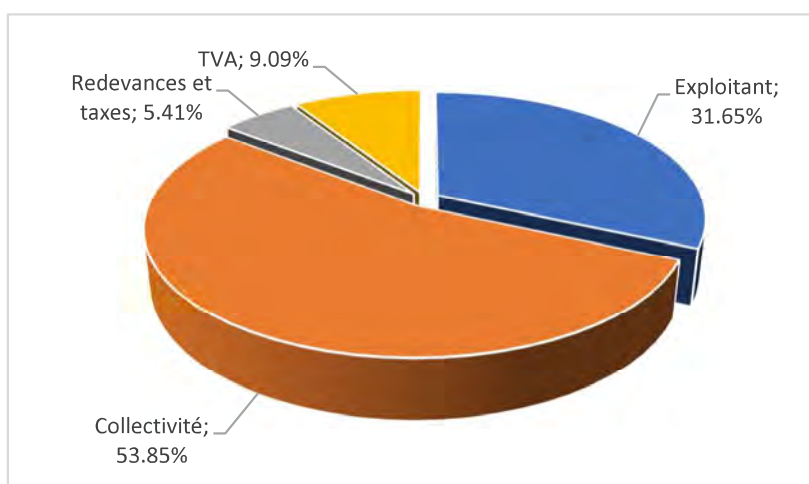


TERRITOIRE DE PELLEGRUE			
Désignation		1 ^{er} janv 2022	1 ^{er} janv 2023
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,955	53,36
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	0,9732	1,0192
	(120 à 3000 m ³)		1,398
	+3001 m ³		1,5474
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,5126	37,13
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	2,406	2,1815
	(120 à 3000 m ³)		2,1815
	+3001 m ³		2,1815
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€/m ³]	0,25	0,25
	TVA	10 %	10 %
Désignation	1 ^{er} janv 2022	1 ^{er} janv 2023	Variation
Exploitant	167.74	175.66	4.72%
Collectivité	321.23	298.91	-6.95%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30.00	30.00	0.00%
TVA	51.90	50.46	-2.77%
Total [€ TTC]	570,87	555.03	-2.77%

**Variation
EXPLOITANT +
COLLECTIVITE (HT)**

-2,94 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 4,63 €/m³



2.5. Recettes

2.6.1 Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Redevances eaux usées domestiques	651 765.63 €	763 415.37 €	17.13%
Participations assainissement collectif	1 421.56 €	14 400.00 €	912.97%
Recettes pour boues et effluents importés *	-	-	
Total recettes de vente d'eau	653 187 €	777 815 €	19.08%
Autres recettes			
Prime d'épuration de l'Agence de l'eau	31 990.00 €	38 079.00 €	19.03%
Produits exceptionnels	13 056.00 €	211.27 €	-98.38%
Produits financiers	4 900.00 €	8 327.20 €	69.94%
Total des recettes	703 133 €	824 433 €	17.25%

*Sur la base de l'analyse du compte administratif

2.6.2 Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	709 739 €	717 951 €	1.16%
Total recettes de vente d'eau	709 739 €	717 951 €	1.16%
Autres recettes			
Produits exceptionnels - travaux	49 784 €	33 847 €	-32.01%
Produits accessoires	0.00 €	0.00 €	0.00%
Total des recettes	759 523 €	751 798 €	-1.02%

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°20 10-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, sous peine de sanctions financières d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'assainissement collectif.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance « Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées ».

Barème	Critères	Info. Disponibles	Points attribués
PARTIE A – Plans des réseaux (15 points)			
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux). La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	oui	5

L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)

+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	NR	
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	90 %	
+ 5 points	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	NR	
Combinaison des 3 critères	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	oui	15
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.			
+ 15 points	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	oui	12

A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

+ 15 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	oui	10
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).	oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...);	oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	oui	10

+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans). »	oui	10
Nombre total de points obtenus			112

3.2. Conformité de la collecte

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 Juillet 2015 (remplaçant l'arrêté du 22 juin 2007) qui fixe les prescriptions s'appliquant aux collectivités pour la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement et positionne le maître d'ouvrage au centre du dispositif d'atteinte et de mesure de la performance du système d'assainissement.

3.3. Conformité des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Pour 2022, le service chargé de la Police des eaux n'a pas encore transmis les résultats officiels de performance des ouvrages d'épuration.

Ceux-ci seront disponibles sur le site <https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr> et seront ensuite mis en ligne directement sur le site de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement <http://www.services.eaufrance.fr>.

Station :	Année 2021 (cf. page suivante)	
	Equipements	Performance
EYNESE	Oui	Oui
LA ROQUILLE	Oui	Oui
LES LEVES	Oui	Oui
MARGUERON	Oui	Oui
PINEUILH	Oui	Oui
PELLEGRUE	Oui	Oui

3.4. Conformité de l'évacuation des boues

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2021	2022	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice

Bons de commande réalisés / en cours de réalisation au cours de l'exercice 2022 sur l'ensemble des deux territoires (Accord cadre à bons de commande / travaux divers relatifs à la réhabilitation des réseaux) :

	Désignation	Date réception	Montant TRAVAUX engagé HT	Montant TRAVAUX réalisé HT
MAC 2018-2021 - LOT 2				
BDC 12	COMMUNE DE STE FOY LA GRANDE - Renouvellement des collecteurs des eaux usées rue JJ Rousseau	02/10/2021	-	473 886.72 €
BDC 13	COMMUNE DE PINEUILH - Reconfiguration de la collecte des eaux usées secteur la Tapie - abandon du système sous-vide - Phase 1	03/11/2021	-	543 528.30 €
MAC 2022-2024 - LOT 2				
BDC 3	COMMUNE DE PINEUILH Renouvellement et réhabilitation des regards de visite du réseau EU rue Jean Moulin	29/09/2022	-	70 209.30 €
BDC 4	COMMUNE DE PINEUILH Reconfiguration de la collecte des eaux usées secteur la Tapie - abandon du système sous-vide - Phase 2	08/12/2022	-	361 676.30 €
TOTAL				1 449 300,62 €

*en bleu, travaux engagés/en cours en 2022

*en rouge, travaux réceptionnés en 2022/2023

4.2. État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022	Variation
En cours de la dette au 31 décembre	2 445 644.36 €	2 313 304.86 €	-5.41%
Remboursements au cours de l'exercice	343 975.27 €	284 654.60 €	-17.25%
<i>Dont en intérêts</i>	<i>53 102.61 €</i>	<i>45 904.41 €</i>	<i>-13.56%</i>
<i>Dont en capital</i>	<i>290 872.66 €</i>	<i>238 750.19 €</i>	<i>-17.92%</i>

4.3. Amortissements réalisés

	2020	2021	2022	Variation
Montant de la dotation aux amortissements	417 873,85	443 829.39 €	451 096.61 €	1.64%

4.4. Présentation des projets à l'étude et des programmes de travaux adoptés, en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Conformément à la réglementation en vigueur (article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015), la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN a mis en place un **diagnostic permanent du système d'assainissement des eaux usées de PINEUILH / SAINTE FOY LA GRANDE**.

Pour ce, la collectivité a réalisé :

- > Une étude diagnostique du système d'assainissement dont le schéma directeur a été présenté le 18 Novembre 2020 ;
- > Un programme de sectorisation du réseau de collecte et de transfert qui comprend la mise en place de points de comptage.

Ainsi, les travaux sur les réseaux définis dans le schéma directeur et programmés en 2022/2023 seront réalisés dans le cadre du lot 2 de l'accord cadre à bons de commande*.

* ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE MONO ATTRIBUTAIRE 2022-2024 / TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT, RÉHABILITATION ET EXTENSION DE RÉSEAUX D'AEP ET DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Lot 1 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Auriolles, Caplong, Eynesse, Landerrouat, Listrac

de Durèze, La Roquille, Les Lèves et Thoumeyragues, Ligueux, Margueron, Massugas, Pellegrue, Port Ste Foy et Ponchapt, Riocaud, St André et Appelles, St Avit de Soulège, St Quentin de Caplong

Lot 2 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Pineuilh, St Avit St Nazaire, Ste Foy la Grande, St Philippe du Seignal

Etudes en cours sur l'année 2023	
Objet des travaux	Montant des travaux € HT
Accord Cadre*	
COMMUNE D'EYNESSÉ - Création du réseau d'assainissement collectif aux lieux-dits « Grands et Petits Régniers » en tranchée commune avec le renouvellement du réseau AEP	Part EU : 670 130,26 €
COMMUNE DE SAINTE FOY LA GRANDE : Réhabilitation des collecteurs des eaux usées sur Alsace Lorraine	Part EU : 386 242,61 €
COMMUNE DE SAINTE FOY LA GRANDE : Réhabilitation EU + AEP rue de la République - Phase 1	-
Travaux hors Accord cadre	
TERRITOIRES STE FOY LA GRANDE / PINEUILH : Réhabilitation des bâches sous vide	1 355 000,00 €
Total	2 111 372,87 €

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5.1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2021	2022
Montants des abandons de créance		
Dont part délégataire	0 €	0 €
Dont part collectivité		
Montants des versements à un fonds de solidarité		
Dont part délégataire	0 €	0 €
Dont part collectivité		
Nombre de demandes acceptées	0	0

5.2. Opérations de coopération décentralisée

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée sur le service.

6. PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³, applicables sur l'ensemble des communes du territoire de Sainte Foy la Grande.

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, affermage du 01/01/2021 avec la société SOGEDO, Tarif domestique : de la collectivité
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, affermage du 01/01/2021 avec la société VEOLIA EAU, Tarif domestique : de la collectivité

PROX GLOBAL - TERRITOIRE DE SAINTE FOY LA GRANDE	1er janv 2022	1er janv 2023	Variation
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	73.29 €	75.81 €	3.44%
de l'assainissement collectif	167.74 €	175.66 €	4.72%
Part de la collectivité			
du service d'eau potable	155.05 €	162.81 €	5.00%
de l'assainissement collectif	306.83 €	298.91 €	-2.58%
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0.00%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30.00 €	30.00 €	0.00%
Redevance prélèvement	10.72 €	25.68 €	139.64%
TVA			
pour le service d'eau potable	15.33 €	16.71 €	9.03%
pour l'assainissement collectif	50.46 €	50.46 €	0.00%
TOTAL TTC			
pour le service d'eau potable	293.99 €	320.61 €	9.06%
pour l'assainissement collectif	555.03 €	555.03 €	0.00%
TOTAL TTC global	849.02 €	875.64 €	3.14%
Prix au m3 TTC	7.08 €	7.30 €	3.14%

PROX GLOBAL - TERRITOIRE DE SAINTE FOY LA PELLEGRUE	1er janv 2022	1er janv 2023	Variation
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	73.29 €	75.81 €	3.44%
de l'assainissement collectif	167.74 €	175.66 €	4.72%
Part de la collectivité			
du service d'eau potable	155.05 €	162.81 €	5.00%
de l'assainissement collectif	321.23 €	298.91 €	-6.95%
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0.00%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30.00 €	30.00 €	0.00%
Redevance prélèvement	10.72 €	25.68 €	139.64%
TVA			
pour le service d'eau potable	15.33 €	16.71 €	9.03%
pour l'assainissement collectif	51.90 €	50.46 €	-2.77%
TOTAL TTC			
pour le service d'eau potable	293.99 €	320.61 €	9.06%
pour l'assainissement collectif	570.87 €	555.03 €	-2.77%
TOTAL TTC global	864.86 €	875.64 €	1.25%
Prix au m3 TTC	7.21 €	7.30 €	1.25%